

Additions aux proverbes de Lens : (Cf. Bulletin, III, pp. 3 et 23)

Autor(en): **Muret, Ernest**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin du Glossaire des patois de la Suisse romande**

Band (Jahr): **4 (1905)**

Heft 1-2

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-237780>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ADDITIONS AUX PROVERBES DE LENS

(Cf. *Bulletin*, III, pp. 3 et 23).



Durant un séjour à Lens (Valais), au mois de juillet 1903, j'ai pu, grâce à l'obligeance de mon aimable hôte, le peintre Albert Muret, et du *châtelain*¹ J.-B. Studer, député au Grand Conseil du Valais, obtenir quelques éclaircissements concernant certains des proverbes et dictons recueillis par le regretté Pfeiffer, et en recueillir moi-même trois nouveaux. Je publie les résultats de ma petite enquête sous les numéros assignés dans notre *Bulletin* aux proverbes déjà imprimés. Les nouveaux venus prendront place à la suite, sous les numéros 92, 93 et 94. En les transcrivant pour le *Bulletin*, je me suis conformé autant que possible à la notation adoptée par M. Jeanjaquet, bien que mon oreille, moins exercée, n'ait pas toujours perçu les mêmes nuances de son que la sienne. J'ai cru bien faire en y marquant toujours l'accent.

24. *Vinyə di ryónjə, pra di tèn'dón, tsan di tsardón, — Ouārda lə in ta mījón.*

Le mot *ten'dón*, tombé en désuétude à Lens, est employé dans les villages voisins, notamment à Grône, pour désigner l'esparcette.

25. *Pouā mè ou ryon, fòchòrā mè prèon, — Vó farì rir è tsan'tā d'outon.*

Taillez-moi en rond, *fossoyez*-moi profond, je vous ferai rire et chanter en automne [dit la vigne aux vignerons].

¹ *Tsabalān*, nom donné dans une partie des communes valaisannes au juge de paix, élu par le suffrage universel.

Ici ma transcription, aussi bien que ma traduction, s'écartent de propos délibéré de celles qui ont été données précédemment. L'a final de *pouā*, *fochorā*, a le même son d'*ā* que celui de *zalā* au n° 20: M. Studer m'en est garant¹. Ces verbes sont à la deuxième personne du pluriel, comme en témoigne l'accent mis à *poua* par le précédent éditeur, et ont été traduits à tort au singulier.

Pouā ou *ryon* est une expression technique par laquelle les vignerons de la région désignent la taille ronde que l'on fait avec le sécateur, « par opposition à la taille très allongée, en biseau, que l'on faisait habituellement avec la serpette. » Avec le premier mode de faire, « la surface vive exposée à l'air est moins grande » qu'avec le second, et « le sarment court moins de risque d'être carié². »

M^{me} Odin, se fondant sur l'usage du patois de Blonay (Vaud), dont elle va publier un *Glossaire* dans les *Mémoires et Documents* de la Société d'histoire de la Suisse romande, supposait que les mots *ou ryon* pouvaient désigner la pleine lune, « le rond de la lune. » Mais cette ingénieuse explication est inadmissible, parce que jadis les vignerons lensards croyaient, au contraire, que la taille de la vigne ne devait pas avoir lieu à la pleine lune.

Au surplus, la version anniviarde de notre proverbe³ concorde parfaitement avec les explications qu'on m'a fournies à Lens :

¹ J'entends ce même *ā* à l'infinitif, et M. Studer le transcrit également par *ā*.

² Lettre de M. Studer, en date du 30 novembre 1904.

³ Gilliéron, *Proverbes de Vissoie*, en manuscrit au bureau du *Glossaire*. Cf. Jegerlehner, *Das Val d'Anniviers* (Bern, 1904), p. 75. A la même page on trouvera une variante anniviarde du numéro 11 de la collection Pfeiffer.

Pouā mè ryòn', fòchòura mè prèvòn', èlouanyi mè dè moun' pâr, è yò d'ouktòn', yò tè fari rigré è tsantā.

Taille-moi rond (avec incision nette). fossoie-moi profond, éloigne-moi de mon pair, et moi en automne je te ferai rire et chanter.

A Lens, après les mots *fòchòrā mè prègn* on ajoute souvent: *māsārā mè ou fon* (noircissez-moi au fond), c'est-à-dire: « mettez beaucoup d'engrais au fond du sillon ouvert par le fossoyage. » *Māsārā* signifie « mâchurer, noircir; » et l'on « dit communément » à Lens « qu'une vigne est noire de fumier pour dire que l'engrais y abonde¹. »

27. *Rṛṣo in ròzo, rṛṣo in Kran, rṛṣo pèr an.*

Il n'est pas tout à fait exact de dire que « celui qui possède des vignes plantées en rouge et qui a des terres » sur le plateau de Crans « aura de bonnes récoltes, mais incertaines. » Car ces récoltes passent pour être plus souvent misérables que satisfaisantes.

29 et 30. Au n° 29, le pronom possessif de la deuxième personne a, au féminin pluriel, la forme *tou*; au n° 30, la forme *tā*: *tou vinya, tā pomèta*. « Les deux formes, m'écrit M. Studer, sont en usage au féminin pluriel, et on les emploie indifféremment. Il semble toutefois que la forme *te* devrait être préférée. »

92. *A chis apòn'doup — la dyablyò i è kònyoup.*

A sourcils joints le diable y est connu.

Le substantif *chis*, employé seulement au pluriel, signifie « cils » et « sourcils. » On sait que les sourcils joints sont assez généralement considérés comme un indice de méchanceté.

¹ Lettre de M. Studer, en date du 16 décembre 1904.